



## BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE À UN POSTE D'ADMINISTRATEUR·RICE BÉNÉVOLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Date limite de dépôt de la candidature :** dimanche 22 juin 2025 à 23H59

À la date limite indiquée ci-dessus, le ou la candidat·e doit avoir fait parvenir à Badminton Québec

- le présent formulaire dûment rempli incluant la page 4 concernant le Formulaire de déclaration des administrateurs (conflit d'intérêt);
- son CV valorisant les compétences et expériences recherchées par le conseil d'administration;

Veuillez lire tous les renseignements additionnels de la page 3.

### Identification et renseignements

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone - résidence :	Téléphone - bureau :
Téléphone - cellulaire :	Courriel :
Sexe <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Non spécifié	
Cochez la case qui représente votre situation (voir page 2) :	
<input type="checkbox"/> administrateur·rice indépendant·e <input type="checkbox"/> athlète national·e/international·e <input type="checkbox"/> autre	

Décrivez, en quelques phrases, les raisons qui motivent votre candidature (vos compétences et expériences qui seraient bénéfiques pour le conseil d'administration de Badminton Québec) :



Par la présente, je confirme être majeur·e et poser ma candidature au poste de

administrateur·rice (mandat se terminant à l'assemblée générale annuelle de l'année **2026**)  
au sein du conseil d'administration de Badminton Québec.

Je comprends que le Comité d'élection mis en place conformément à l'article 24 des Règlements généraux de Badminton Québec vérifiera la validité de ma candidature; cette dernière sera rejetée si elle est jugée non valide. Si elle est reconnue valide, ma candidature sera soumise au Conseil d'administration. Je comprends que ce poste représente une vacance au sein du Conseil de Badminton Québec et que le mandat est d'un an (élection en septembre 2026).

Selon l'article 26 de nos Règlements généraux concernant une vacance, le Conseil désigne une autre personne pour combler ce poste dans le respect des conditions d'éligibilité et de la répartition des sièges prévues. L'administrateur·rice ainsi nommé·e termine le mandat de son prédécesseur

Je confirme avoir lu les Politiques et directives de Badminton Québec et m'engager à y adhérer.

Je m'engage à respecter le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs en cas d'élection.

En foi de quoi j'ai signé :

---

Signature

---

Date (jj/mm/aaaa)

Voir « Comment soumettre sa candidature » à la page 3.

### **Composition du Conseil d'administration**

En vertu des Règlements généraux de Badminton Québec, le Conseil d'administration composé de sept personnes élues par l'assemblée générale.

La composition du Conseil doit respecter les règles suivantes au niveau de la répartition des sièges :

- Au moins deux administrateurs-rices doivent être indépendants-es;
- Il doit y avoir au minimum un homme et une femme au sein du Conseil;
- Il ne doit pas y avoir plus d'un-e athlète actif-ve sur la scène nationale ou internationale;
- Le ou la président-e sortant-e ne dispose pas d'un siège d'office au sein du Conseil.

Est inhabile à être un-e administrateur-riche :

- Le ou la mineur-e, le ou la majeur-e en tutelle ou en curatelle, le ou la failli-e et la personne à qui le tribunal interdit l'exercice de cette fonction;
- La personne qui dispose d'antécédents judiciaires dans les matières liées à la violence, aux infractions ou inconduites d'ordre sexuel, au vol ou à la fraude, aux drogues ou aux stupéfiants ou à toute autre infraction liée à l'exercice des fonctions d'administrateur;
- Le ou la propriétaire ou le membre du personnel d'entreprises privées ou un membre du personnel d'organismes liés à Badminton Québec par une entente de biens ou de services ;
- Un-e employé-e de Badminton Québec;
- L'administrateur-riche qui termine son cinquième mandat consécutif
  - Comptabilisé depuis 2023 ou 2024 selon l'entrée en fonction de l'administrateur (voir article 23.3 des Règlements généraux)

**Note importante:** Une personne qui occupe le poste d'administrateur-riche ne peut pas recevoir la subvention pour entraîneurs-es de la PSEE à partir de la saison **2025-2026**.

### **Administrateur-riche indépendant-e**

Afin d'être considéré comme étant indépendant-e, un-e administrateur-riche ne doit pas :

- être gestionnaire ou membre du personnel d'un membre actif ou associé de Badminton Québec;
- être administrateur-riche au sein du conseil d'administration de l'un des membres actifs ou associés de Badminton Québec;
- être un-e entraîneur-e ou un-e officiel-le;
- être un athlète actif sur la scène nationale ou internationale;
- être le parent d'un-e athlète ou d'un-e entraîneur-e impliqué-e dans les activités d'une équipe provinciale qui est sous la responsabilité de Badminton Québec.

### **Vérification des antécédents judiciaires**

Veuillez communiquer avec Badminton Québec afin de connaître la procédure de vérification des antécédents judiciaires.

### **Comment soumettre sa candidature**

Veuillez retourner ce formulaire à M. Alexandre Grosleau, directeur général, avant le 22 juin 2025 23h59 par courriel au [alexandre.grosleau@badmintonquebec.com](mailto:alexandre.grosleau@badmintonquebec.com) par la poste à Badminton Québec – 7665 Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7.



## Formulaire de déclaration des administrateurs (conflit d'intérêt)

---

Tout administrateur doit prendre connaissance du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs de Badminton Québec.

Il doit également s'engager à respecter le caractère confidentiel des renseignements reçus dans le cadre de ses fonctions et à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec les devoirs de sa charge d'administrateur.

Je déclare ne pas avoir d'intérêts susceptibles d'entrer en conflit avec les devoirs de ma charge d'administrateur.

**OU**

Je déclare que les intérêts suivants sont susceptibles d'entrer en conflit avec les devoirs de ma charge d'administrateur.

Liste non exhaustive d'exemples de conflits d'intérêts :

- être gestionnaire ou membre du personnel d'un membre actif ou associé de Badminton Québec;
- être administrateur au sein du conseil d'administration de l'un des membres actifs ou associés de Badminton Québec;
- être un entraîneur ou un officiel affilié appliquant sur certaines demandes de subvention;
- être un athlète actif sur la scène nationale ou internationale;
- être le parent d'un athlète ou d'un entraîneur impliqué dans les activités d'une équipe provinciale qui est sous la responsabilité de Badminton Québec.

---

---

---

---

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de Badminton Québec. Je reconnais en saisir le sens et la portée et j'adhère aux principes et valeurs qui y sont mentionnés. Je m'engage à assumer tous les devoirs, obligations et règles énumérées dans ce Code.

---

Signature

---

Date

---

Nom

*Le présent formulaire est basé sur le document « Guide de politiques sur la gouvernance d'un OBNL » du Regroupement loisir et sport du Québec (RLSQ).*